

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Villeet de l'Aménagement du Territoire.**

**Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction**

**Wilaya de Tissemsilt**

**NIF : 420024000038101**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publics.

La Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'appel d'offre avec exigences des capacités minimales  
**N°03:/2026 du 14/01/2026**

ANEPE N° 2616001167

**Intitulé de L'opération :** Amélioration Urbaine à Travers Les Wilaya, VRD Primaires Et Secondaires Des Nouveau POS Et Déficits En VRD (1ere Tranche)

**Projet :**

- Etude D'amenée AEP Sur Linéaire De 7800 MI POL Urbain BOUMENGOUCHE.
- Etude D'un Château D'eau Et Station De Pompage
- Etude D'un Réservoir D'eau Capacité 5000 M3

Qu'à l'issu de l'évaluation Le projet est attribué à titre provisoire comme suit :

**Projet :**

- Etude D'amenée AEP Sur Linéaire De 7800 MI POL Urbain BOUMENGOUCHE.
- Etude D'un Château D'eau Et Station De Pompage
- Etude D'un Réservoir D'eau Capacité 5000 M3

B.E.T	Note Technique	Montant De Soumission/TTC	MontantCorrigé/T TC	Délai	observation
LABATCHA MOURAD N.I.F : 16818030005416600000	34.00	<b>4 545 800.00DA</b>	<b>4 605 300.00</b>	60jours	Moin- disant

Les autres Soumissionnaires intéressés Sont Invites à Prendre Connaissance Des résultats de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher Du Service Contractant Sis A Rue Frère Hamdi-Les Cinq Directions-Au Plus Tard Trois(03) Jours A Compter De La Date par du présent avis d'attribution provisoire.

Tout Soumissionnaire Qui Conteste Ce Choix, Peut Introduire Un Recours Auprès de La commission des marché public De La Wilaya De Tissemsilt Dans Un Délais De Dix (10) Jours, à Compter De la première publication Du Présent Avis D'attribution. Conformément à L'article 82 Du Décret 15/247 sus cité.